

Petra Dachtler

Mot de bienvenue*

La semaine prochaine verra le lancement officiel des négociations entre l'Union européenne et la Tunisie sur l'Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) visant maintenant la libéralisation des services ainsi que la commercialisation des produits agricoles, et ce après l'exonération des produits industriels des droits de douane depuis 2008.

Tout en saluant l'ouverture de ces négociations afin d'avancer sur la voie de la libéralisation, nous nous rappelons d'ailleurs ce que la suppression des droits de douane et des obstacles non tarifaires aux échanges a apporté à l'Allemagne. Au départ, c'étaient le libre-échange et la création d'un marché intérieur européen qui formaient le cœur de l'intégration européenne. Derrière ce projet se cachait l'idée de créer un espace commun permettant l'échange libre et dépourvu de discrimination en Europe des marchandises d'abord et ensuite des services. L'idée était de surmonter les mécanismes protectionnistes des États au bénéfice des consommateurs et au profit d'une meilleure répartition du travail.

Au début, le projet a rencontré, bien sûr, des résistances en Europe et en Allemagne. Des producteurs craignaient une plus grande concurrence et une dilution des normes de qualité. Dans ce contexte, la loi sur la pureté de la bière en Allemagne a acquis une certaine notoriété. Les producteurs de bière allemands, en prescrivant les ingrédients de la bière, avaient cherché à empêcher l'accès d'autres sortes de bière au marché, aux mêmes conditions. Cependant, la Cour de justice de l'UE a décidé que chaque produit, légalement mis sur le marché d'un pays membre de l'UE, peut être commercialisé dans tous les autres pays membres. Par cette décision fondamentale et importante, la Cour a préparé le terrain pour la naissance d'un marché transfrontalier. Nous savons aujourd'hui que la peur des producteurs de bière allemands était pourtant infondée car la bière allemande jouit toujours d'une grande popularité. Mais, il appartient au consommateur de choisir le produit de son choix et non pas à l'État qui protège les producteurs nationaux à l'aide de décisions régulatrices.

* À l'occasion du colloque organisé par la Fondation Rosa Luxemburg à Tunis du 10 au 12 octobre 2015.

L'accomplissement du marché intérieur en 1992 a apporté des bénéfices en termes de prospérité à presque tous les pays de l'UE, notamment aux petits pays membres de l'UE qui ont bénéficié d'une plus grande intégration, et pour l'Allemagne aussi, le bilan était positif.¹

De bonnes entreprises sont caractérisées par leur aptitude au changement et à l'adaptation aux nouvelles circonstances qu'entraîne notamment la mondialisation. La Tunisie dispose aussi d'une grande gamme de bonnes entreprises aptes à s'imposer sur le marché international, d'une main-d'œuvre de qualité, hautement qualifiée ainsi que d'une étroite interdépendance économique avec l'Europe à cause de la proximité géographique et historique. Actuellement, l'UE est le partenaire économique le plus important de la Tunisie, avec des échanges tuniso-européens représentant les 2/3 du commerce extérieur tunisien et 80 % du total des investissements européens effectués. Pour cette raison, il semble donc tout naturel de faire des efforts pour renforcer ces relations étroites en simplifiant autant que possible les procédures et pour faciliter davantage l'échange commercial. C'est une opportunité particulièrement importante pour la Tunisie et conforme à ses intérêts parce que le marché tunisien est relativement insignifiant pour l'UE tandis que le marché européen est prometteur. Pour faciliter les relations commerciales, il est également nécessaire d'harmoniser les normes, d'abolir les obstacles commerciaux et de développer la mobilité. Ce sont exactement les questions qui, au cours des prochaines années, seront au centre des négociations sur ALECA et du partenariat pour la mobilité qui existe depuis 2014 entre l'UE et la Tunisie. Il est évident qu'il s'agira d'une approche graduelle et non pas d'une thérapie de choc. En outre, la Tunisie sera parallèlement soutenue par des mesures dites d'accompagnement afin d'aider les secteurs qui ne sont pas encore capables de faire face aux défis de la concurrence européenne, à se préparer, à se mettre à niveau et à mieux se positionner sur le marché et, notamment, l'agriculture. La Tunisie, en définitive, en retirera également un avantage lui permettant à l'avenir de vendre ses produits comme son huile d'olive de qualité sous sa propre marque de fabrication et en franchise en Europe.

De ce fait, nous sommes convaincus que le renforcement des liens de la Tunisie avec l'UE est la bonne voie afin de moderniser l'économie tunisienne et de l'armer pour les défis de la mondialisation. Une économie tunisienne mieux préparée gagnerait aussi de nouvelles opportunités pour renforcer son engagement en Afrique où existe encore un vaste potentiel, ou au Maghreb, où la part du commerce extérieur tunisien ne représentait, en 2013, que 7,9 % de l'ensemble des échanges commerciaux intermaghrébins, donc un niveau de loin inférieur à son niveau potentiel. De plus, la conformité, dans le

1 Voir également l'étude « 20 ans de marché intérieur – effets de croissance résultant de l'intégration européenne accrue », publiée par le GED et la fondation Bertelsmann en 2014.

meilleur des cas, des produits tunisiens aux normes de l'UE, pourrait garantir à l'avenir moins de problèmes pour les échanges commerciaux.

À tous les participants, je souhaite une discussion enrichissante. Merci de votre attention !

